

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-02

En exercice 17

Présents 14

Votants 15

Séance du 15 janvier 2024

Date de la Convocation

8 janvier 2024

Date de l'affichage

8 janvier 2024

Objet de la délibération

Travaux Bonnaud :

Choix entreprise

L'an deux mil vingt-quatre,

et le quinze janvier,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Anthony LAINE (pouvoir à JL ROCHET).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire expose qu'afin d'effectuer les travaux de sécurisation de la RD 44 à Bonnaud conformément à l'étude réalisée en 2023, consistant en la réalisation : d'un cheminement piétonnier sur environ 245 m et d'un dos d'âne, l'aménagement de la zone abribus et la mise en place de la signalétique, il convient de retenir l'entreprise qui sera amenée à réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de retenir l'entreprise COLAS SJE de Messia-Sur-Sorne pour un montant de 42 153.91 € HT.

AUTORISE Madame la Maire, à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 15/01/2024

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VAL-SONNETTE' around the top edge and '39190 (Jura)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a tower and a figure. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.